

Légende: PAG

	Parcelle cadastrale / immeuble (1)		Délimitation du degré d'utilisation du sol
	Parcelle / immeuble en réalisation (2)		Délimitation de la zone verte

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées

	HAB-1 Zone d'habitation 1		BEP Zone de bâtiments et équipements publics
	MIX-v Zone mixte villageoise		JAR Zone de jardins familiaux
	MIX-r Zone mixte rurale		REC Zone de sport et de loisirs

PAP NQ / ZAD - Référence du Schéma directeur

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"

PAP NQ / ZAD	COCS max.	COCS min.	CLUS max.	CLUS min.	DL max.	DL min.
	0,40	0,30	0,70	0,60	10	14

Zone verte

	AGR Zone agricole		FOR Zone forestière (3)
	VERD Zone de verdure		

Zones superposées

	Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"		Secteur protégé de type "environnement construit" - C
	Zone d'aménagement différé		Construction à conserver (4)
	Zone de servitude "urbanisation"		Garage d'une construction existante à préserver (4)
	CE Servitude "urbanisation - cours d'eau"		Alignement d'une construction existante à préserver (4)
	EN Servitude "urbanisation - éléments naturels"		Mur à conserver (4)
	IN Servitude "urbanisation - inondation"		Petit patrimoine à conserver (4)
	IP Servitude "urbanisation - intégration paysagère"		Coulis pour projets de mobilité douce
	Pa Servitude "urbanisation - stationnement écologique"		
	CS Servitude "urbanisation - conduite souterraine"		

Zones ou espaces définis en exécution de dispositions légales, réglementaires ou administratives spécifiques relatives:

	à la protection de la nature et des ressources naturelles		à la protection des sites et monuments nationaux
	Zone protégée d'intérêt communautaire - Réseau Natura 2000 - Zones de protection spéciale (5)		Immeubles et objets classés monuments nationaux (6)
			Immeubles et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire (6)
			à la gestion de l'eau
			Zone inondable - HQ10 (8)
			Zone inondable - HQ100 (8)
			Zone inondable - HQ extrême (8)
			Zone de protection d'eaux potables (11)

Indications complémentaires (à titre indicatif)

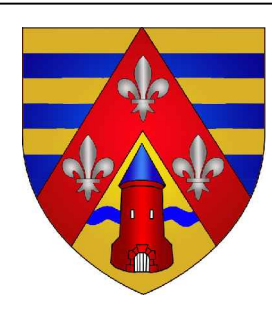
	Biotopes protégés (relief non exhaustif) (9)		Cimetière
	Habitats d'espèces protégées Art. 17 - Art. 21 (relief non exhaustif) (10)		Cours d'eau / Eaux stagnantes (1)
	Lignes ferroviaires (3)		Courbes de niveau, équidistance 5 m (1)
	Routes nationales (RN) (1)		Conduites électriques aériennes (1)
	Chemins repris (CR) (3)		
	Réseaux routiers et stationnements		
	Limite de la commune (3)		

(1) Administration du Cadastre et de la Topographie, Plan cadastral numérisé (PCN) - Exercice 2017
 (2) Mémorandum AC Weiler-la-Tour de 2019
 (3) Base de Données Topo-Cartographique (BDL-TC) - ACT, Luxembourg, 2012
 (4) Service des sites et monuments nationaux, AC Weiler-la-Tour et 2019
 (5) MDCI - Environnement, Administration des Eaux et Forêts, Service de la conservation de la Nature
 ZPN et sites Natura 2000 proposés par le Service National pour la Protection de la Nature (SNPN) de 2017
 (6) MDCI - Environnement, Zones Naturelles 2000, 2015
 (7) Service des sites et monuments nationaux (Mémorandum B - no 35 du 19 mai 2009, update 21 février 2018)
 (8) Mémorandum A No 42 de 2015 Règlement grand-ducal du 5 février 2015 déclarant obligatoires les cartes des zones inondables et les cartes des risques d'inondation pour les cours d'eau de la Moselle et de la Sûre
 (9) Biotopekart: Erhebung gemäß L.G. modifiée du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles
 (10) Cadastre des biotopes protégés, Ministère du Développement Durable et des Infrastructures, août 2013
 (11) Arrêté de la Commission communale de l'Environnement de la Commune de Weiler-la-Tour, 2019
 (12) Structures et surfaces soumises aux dispositions de l'article 17 et de l'article 21 de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, Bureau BEST 2019
 (13) Administration Règlement grand-ducal du 2 octobre 2018 portant création de zones de protection autour des captages d'eau souterraine Trudweiler, Mibesch, Scharlschbach, Bounellen nouvelle, 2111 de l'échelle, ainsi que du site de captage Scheffert situés sur les territoires des communes de Contzen, Heiprange, Luxembourg, Sandweiler, Schullange et Weiler-la-Tour.

Commune de Weiler-la-Tour

Plan d'aménagement général

approbation définitive janvier 2021



- Vote du conseil communal en date du 25 mai 2020
 - Approbation définitive de la Ministre de l'Intérieur en date du 28 janvier 2021, réf.: (51C/01/2019)
 - Arrêté de la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable en date du 16 novembre 2020, réf.: 84297

Weiler zum Tuer, Schlammstee, Gaalberg

ZB ZEYEN BAUMANN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ENVIRONNEMENT GÉNIE CIVIL

Plan N° 01
 échelle 1:2.500
 janvier 2021

Zeyen + Baumann aménagement du territoire